

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 avril 2026

L'an deux mille vingt six le seize avril à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix avril deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC5-3-1-26

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ELUS ET
NOMMES POUR LE CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

Etaient présents :

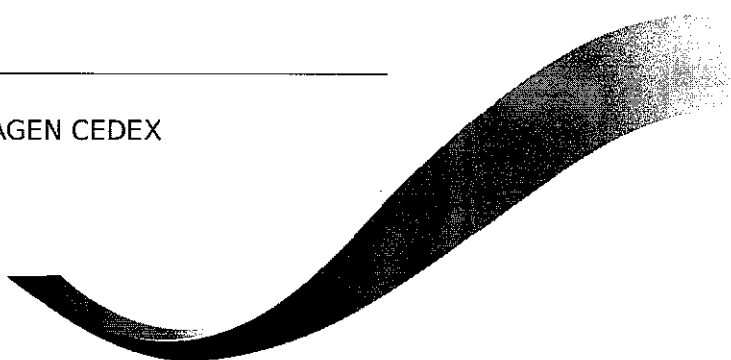
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves : Mme VESIN Stéphanie
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	:	M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	:	M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme VALETTE Brigitte
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest (pouvoir donné à B. VALETTE)
	:	Mme PRADELLE Magali
	:	M. THOMAS Bernard
	:	Mme COUR Elodie
	:	Mme LARREGOLA Josiane
	:	M. CLEMANDOT Dominique

Absents et excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Principal

Madame VESIN Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC5-3-1-26

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ELUS ET NOMMES POUR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles indiquant que le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal, administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Par ailleurs, cet article précise « Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et, pour le centre intercommunal d'action sociale, des membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, suivant le cas, par le maire ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil communautaire est donc amené à fixer, dans un premier temps, le nombre de membres élus et nommés composant le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale.

Compte tenu de l'importance des services proposés par le CIAS, il vous est proposé de fixer à 10 le nombre de membres élus et à 10 le nombre de membres nommés pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

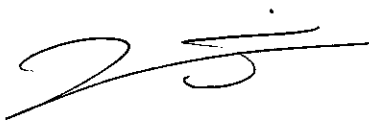
- de fixer à 10 le nombre de membres élus et à 10 le nombre de membres nommés pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Fait et délibéré le 16 avril 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Stéphanie VESIN



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **20 AVR. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

20 AVR. 2026

AR Préfecture

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ELUS ET NOMMES POUR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260416-
2026CC5_3_1_26-DE

Numéro d'acte : 2026CC5_3_1_26

Date de décision : 16/04/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-3-1-0-0 (Institutions et vie politique /
Designation de representants / au CCAS)

Fichier acte : 2026CC5_3_1_26 FIXATION DU NOMBRE
DE MEMBRES ELUS ET NOMMES POUR
LE CIAS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 20/04/2026 11:54:10

Date de réception de l'AR : 20/04/2026 11:54:26